

une femme d'un âge avancé demeurant rue de Seine-Saint-Germain. A la fin d'un dîner qu'elle leur donna, l'un d'eux offrit d'aller chercher le café chez l'Italien Procope. Il revint bientôt avec une liqueur préparée. La vieille femme n'en eut pas plutôt bu une tasse qu'elle tomba dans un profond sommeil accompagné de convulsions et de délire. Les deux convives firent aussitôt main basse sur l'argent, les hardes et les bijoux, puis ils cherchèrent à étouffer leur victime en la foulant aux pieds, et comme elle respirait encore, ils lui portèrent à la gorge plusieurs coups de couteau. Quelque bruit qu'ils entendirent à l'étage supérieur les contraignit à fuir. Sur le palier, l'un d'eux heurta un homme qui montait; c'était un brave violon qui revenait de l'Opéra. Dans le choc qui eut lieu, le voleur se retint à l'habit du musicien : des excuses réciproques furent échangées, et l'on se sépara. Le lendemain matin, au moment où il s'habillait pour aller donner sa première leçon, notre virtuose s'aperçut que son habit était maculé sur l'une des basques. La tache, chose singulière ! était rougeâtre et, sauf quelques intervalles, paraissait dessiner une main d'homme. Elle tranchait sur le gris tendre de l'habit, le bel habit, le seul habit de l'artiste. Aussi ce dernier contemplait-il avec douleur ce dégât qu'il ne pouvait s'expliquer, lorsque le concierge vint lui annoncer l'attentat dont sa voisine avait été victime. Le brave homme ne douta plus qu'il n'eût rencontré la veille les assassins et que la tache qui souillait son habit ne fût l'empreinte d'une main sanglante. Tout fier d'avoir sa part dans un événement dont tout Paris allait s'entretenir, il se hâta de faire sa déclaration au commissaire qui, après l'avoir écouté avec une bienveillance extrême, l'invita à déposer son habit comme pièce de conviction. Le pauvre diable se repentait alors de son zèle : il eut beau jurer que c'était là son seul, son unique habit, l'officier de police se contenta de lui répondre qu'après l'exécution de l'arrêt, il lui serait loisible de le retirer du greffe. Toutefois, par forme de transaction, il lui offrit de le lui restituer, moins la partie maculée qui serait enlevée pour être annexée au procès-verbal. De deux maux il faut choisir le moindre ; le musicien préféra un dommage partiel à une perte totale ; les ciseaux du commissaire découpèrent donc avec adresse l'endroit accusateur qui, scellé, ficelé et cacheté, fut adressé avec le procès-verbal au lieutenant de police.

Ce nouvel attentat contrista M. Lenoir : le procès-verbal du commissaire ne contenait pas de renseignements importants ; comme toujours les assassins avaient fui sans laisser derrière eux aucun indice de leur individualité. Car que signifiait cette empreinte d'une main tachée de sang ? ne pouvait-elle pas s'appliquer à toutes les mains ?... En pensant ainsi, le magistrat jetait un regard découragé sur le morceau d'étoffe, quand une circonstance particulière vint frapper son esprit. Le dessin de la main, tout vague qu'il était, offrait cela de bizarre que quatre doigts seulement s'y trouvaient complètement indiqués, et qu'un seul, l'annulaire, ne l'était que jusqu'à la hauteur de la première phalange. Les deux autres doigts, le médius et l'auriculaire, étaient empreints plus fortement à leur extrémité qu'à leur naissance. Si ceux-ci étaient mouillés de sang, l'autre avait dû l'être aussi. Dans le mouvement que la main avait fait pour se retenir à l'habit, l'annulaire avait dû nécessairement porter autant que les autres, car c'est le doigt qui se relève et qui s'isole le plus

difficilement ; donc si l'annulaire manquait à l'empreinte, c'est qu'il manquait à la main. Des instructions en ce sens furent transmises aux agents. Bientôt l'on apprit qu'un homme d'une mise élégante était venu chez une mercière du Palais choisir six paires de gants, mais que, comme il avait un doigt de moins à la main droite, il les avait laissés pour qu'on pût y rembourrer le doigt correspondant. Ce fut un agent qui se chargea de les lui porter. Mais auparavant, des renseignements furent recueillis sur l'individu signalé. On sut qu'il s'appelait Primezac et appartenait à une honnête famille de Guyenne, qui l'avait envoyé à Paris pour prendre ses degrés à la faculté de médecine ; on ne lui connaissait ni fortune personnelle, ni ressources avouées ; cependant on le voyait mener grand train, jouer gros jeu, entretenir des courtisanes, faire la débauche avec les jeunes seigneurs les plus riches et les plus prodigues et courir avec eux les fêtes et les spectacles, les cabarets et les brelans. Il habitait, rue Saint-Thomas-du-Louvre, un charmant hôtel où il recevait du monde, des amis, gens de plaisir et de dépense ; mais ceux qu'il recevait le plus souvent et qui paraissaient ses intimes étaient deux quidams nommés Levrier et Roussel, dont l'existence, moins splendide que celle de Primezac, n'était pas moins mystérieuse et problématique. Ces renseignements satisfirent M. Lenoir. Craignant toutefois qu'une surveillance plus longue n'attirât l'attention de gens habitués à flâner les liniers de police et à éventer leurs ruses, il donna l'ordre d'arrêter lestement et sans bruit le sieur Primezac. Celui-ci, lorsque le prétendu gantier, se présenta chez lui, était poudré, frisé et moucheté comme un abbé de cour. Enveloppé dans une vaste robe de chambre en lamproge rouge, mollement étendu sur un sofa qui n'eût point déparé le fameux boudoir de Louveciennes, il tenait d'une main un petit miroir de toilette et de l'autre une petite pince en argent avec laquelle il s'épilait la barbe et les sourcils. L'identité bien constatée, l'algauzil s'élança sur lui. Le saisir, le terrasser et le garrotter, avec l'aide de deux camarades qui étaient restés dans l'antichambre, fut l'affaire d'un instant. Puis, après l'avoir empaqueté à l'adresse de M. Lenoir, l'exempt resta à l'hôtel pour faire des perquisitions. Mais les recherches les plus minutieuses n'aboutirent à aucun résultat, et ce fut l'oreille basse qu'il se présenta devant le lieutenant de police. Ce magistrat lui-même était fort embarrassé par l'attitude de Primezac qui, dans l'interrogatoire qu'on lui avait fait subir, avait constamment nié les faits dont on l'accusait. D'indices matériels, il n'y en avait aucun. Le rapport exact de la main avec l'empreinte de l'habit pouvait être une présomption, mais non une preuve suffisante de culpabilité. M. Lenoir hésitait ; enfin il fit donner au prisonnier une plume, de l'encre et du papier, et l'invita à écrire sous sa dictée :

« L'affaire de la rue de Seine est découverte : la police est sur nos traces ; soyez ce soir, entre sept et huit heures chez Ramponneau, aux Porcherons ; nous aviserons au parti à prendre. Je tiens une autre affaire : apportez de la poudre. »

Primezac se récria. M. Lenoir avait frappé juste.

« Que craignez-vous ? dit-il à Primezac ; si vous n'êtes pas coupable, il n'y aura au rendez-vous ni poison ni complices ; votre justification n'en sera que plus facile. »

Ainsi poussé, Primezac écrivit ; ce billet fut remis avec précaution, et le soir même, les deux complices étaient arrêtés nantis de la

poudre. Persuadés qu'ils étaient trahis par Primezac, ils s'emportèrent contre lui en invectives et le dénoncèrent à leur tour. La police tennit le fil ; le Châtelet et le parlement firent le reste.

La procédure fut instruite rapidement. Il fallait un exemple pour effrayer les empoisonneurs et rassurer la population. L'arrêt qui fut rendu par la Tournelle criminelle, après avoir rapporté en détail les faits dont Primezac, Levrier et Roussel avaient été dûment convaincus, les condamna tous trois « à faire amende honorable au-devant de la principale porte de l'église de Paris, où ils seraient conduits dans un tombeau par l'exécuteur de la haute-justice, nuds-pieds, nue-tête et en chemise, tenant en leurs mains une torche ardente jaune, du poids de deux livres, ayant ériteau devant et derrière portant ces mots : EMPOISONNEUR ET VOLEUR, et là, étant à genoux, dire et déclarer à haute et intelligible voix que méchamment, témérairement et comme mal avisés, ils s'étaient rendus coupables des crimes sus-relatés, dont ils se repentaient et demandaient pardon à Dieu, au roi et à la justice ; ce fait, les sus-nommés, menés dans le même tombeau à la place de Grève, pour, sur un échaffaud, qui serait à cet effet dressé, avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs par l'exécuteur de la haute justice ; ce fait, mis et exposés sur une roue, la face tournée vers le ciel pour y demeurer l'espace de deux heures ; ensuite, jetés dans un bûcher ardent, pour ce pareillement dressé en la même place pour y être réduits en cendres, icelles jetées au vent ; leurs biens situés en pays de confiscation acquis et confisqués au profit de qui il appartiendrait, sur lesquels il serait pris la somme de deux cents livres d'amende en cas que la confiscation n'eût lieu au profit de Sa Majesté. — Et avant l'exécution, seraient les dits condamnés appliqués à la question ordinaire et extraordinaire pour apprendre par leur bouche la vérité d'aucuns faits résultant de leur procès et les noms de leurs complices. »

Le supplice de Primezac et de ses complices eut lieu avec éclat. A partir de ce moment, soit effet de l'exemple, soit que la plupart des coupables eussent été mis réellement sous la main de la justice, les endormeurs disparurent de la scène du crime. Ceux qui échappèrent, allèrent-ils dans les pays voisins y exploiter leur cruelle industrie ? Eurent-ils recours à d'autres moyens d'action, et, par une de ces météoroscopes familières à ces sortes d'existences, reparurent-ils plus tard sous le nom de piqueurs, de chauffeurs, d'aveugleurs ? Nous ne savons : toujours est-il que leur histoire ne se compose plus que de condamnations et d'exécutions, c'est-à-dire de la liquidation du compte des prisonniers, et n'offre plus que des détails uniformes et dénués d'intérêt.

PAUL LAGARDE.

Voyage

AUTOUR DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,
PAR UN SLAVE.

On nous communique les épreuves d'un ouvrage sous presse, intitulé : VOYAGE AUTOUR DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, PAR UN SLAVE. Cet ouvrage paraîtra le 1er mars prochain, chez René et Cie, libraires-éditeurs.

L'auteur de ce livre piquant et spirituel, qui veut garder l'anonymat, visite successivement en touriste philosophie toutes les parties